



## ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
<b>TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)</b>		
1 + Ventes de fluides	6 310 441 061,66	6 333 479 449,49
2 - Achats de fluides	4 361 024 529,40	4 401 956 633,99
<b>I = MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>1 949 416 532,26</b>	<b>1 931 522 815,50</b>
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 086 538 386,49	1 035 985 950,17
3 Ventes de biens et services produits	931 143 030,66	883 465 157,55
4 Variation de stocks	-	-
5 Immobilisations produites	155 395 355,83	152 520 792,62
<b>III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>1 233 478 073,43</b>	<b>1 177 304 249,68</b>
6 Achats consommés de matières et de fournitures	948 086 106,61	905 290 705,98
7 Autres charges externes	285 391 966,82	272 013 543,70
<b>IV = VALEUR AJOUTÉE (I+II-III)</b>	<b>1 802 476 845,32</b>	<b>1 790 204 515,99</b>
8 + Subventions d'exploitation reçues	-	-
9 - Impôts et taxes	8 659 862,20	7 779 250,71
10 - Charges de personnel	832 339 262,09	846 804 039,75
<b>V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>961 477 721,03</b>	<b>935 621 225,53</b>
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	10 121 255,40	5 435 935,18
13 + Reprises d'exploitation : transfert de charges	435 164 070,88	415 837 113,96
14 - Dotations d'exploitation	1 009 121 279,43	964 391 299,17
<b>VI = RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>377 399 257,08</b>	<b>381 631 105,14</b>
<b>VII RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-96 820 698,09</b>	<b>-72 262 446,12</b>
<b>VIII = RESULTAT COURANT</b>	<b>280 578 558,99</b>	<b>309 368 659,02</b>
<b>IX RESULTAT NON COURANT</b>	<b>53 864 771,49</b>	<b>26 358 636,50</b>
15 - Impôts sur les sociétés	130 155 059,65	135 574 535,69
<b>X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>204 288 270,83</b>	<b>200 152 759,83</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>		
1 RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
Bénéfice +	204 288 270,83	200 152 759,83
Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation	590 859 917,26	555 155 930,81
3 + Dotations financières	-	-
4 + Dotations non courantes	-	-
5 - Reprises d'exploitation	-	-
6 - Reprises financières	-	-
7 - Reprises non courantes	-30 903 972,00	-903 972,00
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-266 319,70	-890,00
9 + Valeurs nettes d'amort. immobilisations cédées	7 448,55	50 140,00
<b>I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>763 985 344,94</b>	<b>754 453 968,64</b>
10 Distribution de bénéfices	196 000 000,00	180 000 000,00
<b>II AUTOFINANCEMENT</b>	<b>567 985 344,94</b>	<b>574 453 968,64</b>

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

### INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE	
<b>A - EVALUATION A L'ENTREE</b>	
1. Immobilisations en non - valeurs	Somme des coûts engagés pour la réalisation de ces charges
2. Immobilisations incorporelles	Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel
3. Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition ( prix d'achat+ frais accessoires )
4. Immobilisations financières	Valeur nominale
<b>B - CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'amortissements	Autres immobilisations incorporelles (financement délégataire) : amortissement de caducité
	Reste du poste immobilisations : amortissement linéaire
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
<b>II. ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	
<b>A - EVALUATION A L'ENTREE</b>	
1. Stocks	CUMP
2. Créances	Valeur nominale
3. Titres et valeurs de placement	Valeur nominale
<b>B - CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Antériorité et nature de l'actif circulant
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
<b>III. FINANCEMENT PERMANENT</b>	
1. Méthodes de réévaluation	N/A
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A
3. Dettes de financement permanent	Valeur d'émission de l'emprunt
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
<b>IV. PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	
1. Dettes du passif circulant	Valeur nominale de la dette
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
<b>V. TRESORERIE</b>	
1. Trésorerie - actif	Valeur nominale
2. Trésorerie - passif	Valeur nominale
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
<b>VI. ECOULEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES VENTES</b>	
<b>VENTES DE FLUIDES</b>	Chiffre d'affaires facturé au titre des consommations de l'exercice
	Evaluation en fin de période de l'énergie en compteur non facturée"
<b>VENTES DE TRAVAUX</b>	Méthode "à l'avancement" des travaux
<b>VII. EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'AUTORITE DELEGANTE</b>	
Méthode d'évaluation	Capital restant dû au titre des emprunts obligataires émis par Lydec pour le compte de l'autorité déléguée dans le cadre du financement de l'externalisation du régime de retraite du personnel statutaire.
<b>VIII - DROITS A REVISION ECONOMIQUE</b>	
	Les droits à révision économique sont comptabilisés après validation des montants par le Comité de Suivi et détermination de la date et des modalités de leur application (y compris l'effet rétroactif). Concernant les dossiers de révision 2011 et 2012, les parties au contrat de gestion déléguée ont acté le principe de traiter cette rétroactivité lors de la prochaine révision quinquennale.

## ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant
II. Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II. Changements affectant les modalités d'application		

## TABEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORT. SUR IMMOB. SORTIES (3)	CUMUL D'AMOR FIN EXERCICE (4) = (1)+(2)-(3)
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR</b>	<b>381 920 143,09</b>	<b>9 349 592,72</b>		<b>391 269 735,81</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Charges à répartir sur honoraires	381 920 143,09	9 349 592,72	-	391 269 735,81
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 451 963 107,47</b>	<b>556 305 861,53</b>	<b>122 000,00</b>	<b>5 008 146 969,00</b>
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	548 346,61
Brevet, marques, droits et valeur similaires	83 428 180,46	6 561 902,80	122 000,00	89 868 083,26
Immobilisations financement Lydec domaine délégué	4 367 986 580,40	549 743 958,73	-	4 917 730 539,13
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>522 513 650,57</b>	<b>25 204 463,01</b>	<b>1 061 717,31</b>	<b>546 656 396,27</b>
<b>Terrains</b>				
Constructions	1 014 016,89	15 899,83	-	1 029 916,72
Installations techniques, matériel et outillage	270 537 600,26	13 717 549,10	19 780,00	284 235 369,36
Matériel de transport	53 217 523,47	2 784 337,99	-	56 001 861,46
Mobilier, matériel de bureau	43 961 417,85	760 545,85	-	44 721 963,70
Matériel informatique	139 474 991,05	7 893 130,24	1 041 937,31	146 326 183,98
Agencement, installation et aménagement	14 308 101,05	33 000,00	-	14 341 101,05
<b>TOTAL</b>	<b>5 356 396 901,13</b>	<b>590 859 917,26</b>	<b>1 183 717,31</b>	<b>5 946 073 101,08</b>

## TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL EN DH	PARTICIPATION AU CAPITAL	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL EN DH	VALEUR NETTE COMPTABLE	DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	PRODUITS D'EXPLOITATION INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
Lydec Services*	Travaux eau, assainissement, électricité	897 000,00	100%	100	-	20 oct. 2015	482 478,67	-56 600,00	-

(\* La société Lydec Services a été liquidée le 2 novembre 2015)

EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE



## PASSIFS EVENTUELS

### I- Audit de la gestion déléguée 1997-2006, 2007-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017

#### 1- Audit de la gestion déléguée 1997-2006

Pour rappel, en date du 3 mai 2013, le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution de ce dossier. Cette commission s'est réunie en juillet 2013 puis a repris ses travaux en mai 2014 afin d'examiner chacune des observations formulées de part et d'autre. En juillet 2014, à l'issue de 4 réunions, la DRSC a pris acte de l'évolution du dossier et demandé l'avis de tiers experts indépendants.

Suite à différents échanges et notamment une réunion tenue le 29 décembre 2014, sous la présidence du Wali et en présence du président de l'Autorité déléguée et de Lydec, un protocole d'accord a été signé et stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MDhs) sont devenus sans objet. Ce protocole invitait la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

L'Autorité Déléguée et Lydec ont lancé le 02/03/2015 une consultation restreinte qui a abouti au choix du cabinet SNC Lavalin pour le volet comptable du dossier et le cabinet Baker & McKenzie pour le volet juridique.

Les rapports définitifs de l'expertise ont été remis en juillet 2015. Les conclusions confirment globalement les positions de Lydec.

Suite à cette expertise, la commission mixte a repris ses travaux en octobre et novembre 2015 et rendu compte de l'avancement du dossier au comité de suivi de la Gestion Déléguée réuni le 21 janvier 2016. Ce dernier a pris acte de l'avancement du dossier et demandé à la commission mixte de poursuivre et conclure ses travaux.

La commission mixte a repris ses travaux en janvier 2017 suite aux recommandations du Comité de Suivi du 29 décembre 2016 d'accélérer le processus de révision du Contrat de Gestion Déléguée. Les parties ont passé en revue le dossier de l'audit 1997-2006 (contexte, historique avec ses différentes étapes, position du SPC/AD arrêtée sur la base des conclusions de l'expertise indépendante).

Lors du Comité de Pilotage tenu le 15 décembre, il a été proposé de solder définitivement l'audit 1997-2006 dans le cadre d'une transaction globale à travers un engagement d'investissements du délégataire en plus de ses engagements contractuels. Ce Comité n'a pas validé cette proposition du fait d'un désaccord sur la modalité de mise en œuvre permettant de clôturer définitivement ce dossier et a renvoyé vers le prochain Comité de pilotage de la révision.

Le comité de pilotage du 27 avril 2018 a décidé de clôturer le dossier relatif à l'audit 1997-2006 (voir point 3 ci-dessous).

#### 2- Audits de la gestion déléguée 2007-2011, 2012-2013 et 2014-2015

Les dossiers des audits de la gestion déléguée des périodes 2007-2011, 2012-2013 et 2014-2015 sont examinés dans le cadre des travaux de la révision contractuelle par la commission mixte en charge du bilan du passé. Cette commission a notamment convenu d'arrêter une situation « bilanciale » du Fonds de Travaux à fin 2015 sur la base de laquelle les redressements seraient analysés. A date, suites à ces échanges, le 17 septembre le SPC a transmis une nouvelle position du SPC / Autorité Déléguée sur les conclusions des audits 2007-2015. Cette position prend en compte l'abandon de certains redressements. Lydec a répondu à la position définitive en renvoyant un dossier complet de réponse sur les points soulevés dans la position définitive du SPC.

Lors du Comité de Pilotage tenu le 15 décembre, il a été proposé de solder définitivement l'audit 2007-2015 dans le cadre d'une transaction globale à travers un engagement d'investissements du délégataire en plus de ses engagements contractuels. Ce Comité n'a pas validé cette proposition du fait d'un désaccord sur la modalité de mise en œuvre permettant de clôturer définitivement ce dossier et a renvoyé vers le prochain Comité de pilotage de la révision.

Le comité de pilotage du 27 avril 2018 a décidé de clôturer le dossier relatif aux audits du Contrat de Gestion Déléguée (CGD) réalisés sur les périodes 2007-2011, 2012-2013 et 2014-2015 (voir point 3 ci-dessous).

#### 3- Clôture des dossiers relatifs aux audits du CGD réalisées sur les périodes 1997-2006, 2007-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017

Le comité de pilotage du 27 avril 2018 a adopté les solutions proposées lors de la Commission Technique Principale (CTP) du 20 avril 2018 afin de clôturer le dossier relatif aux audits du CGD réalisés sur les périodes 1997-2006, 2007-2011, 2012-2013, et 2014-2015 à savoir :

- verser avant le 31/12/2017, au compte du FDT, un montant de 35 MDH;

- réaliser par Lydec en 2018, une enveloppe d'investissement au-delà de ses engagements contractuels, d'un montant de 42 MDH net (Hors FG&FF) ;

- réserver par Lydec, au-delà de ses engagements contractuels, une enveloppe de 111,27 MDH net (hors FF&FG) au projet d'assainissement pluvial de Hay Sadri. Ce projet dont la réalisation doit s'étaler sur deux ans, est prévu de démarrer en 2018.

#### 4- Audit de la gestion déléguée 2016-2017

Les audits de la gestion déléguée au titre des périodes 2016-2017 ont démarré en mai 2018 dans le cadre des travaux de la révision contractuelle. En date du 28 février 2019, un comité de pilotage a été tenu et a validé les propositions de la commission mixte SPC/Lydec présentées lors du comité de pilotage du 18 décembre 2018 à savoir :

- solder ce dossier dans le cadre du bilan des passifs pour un montant de 6,6 Mdhs.

### II- Audit de valorisation des investissements 2007-2015 et 2016-2017

#### 1- Audit de valorisation des investissements 2007-2015

Pour rappel, Lydec avait reçu le rapport provisoire de valorisation des investissements (partie métiers) le 30 juin 2016 avec des redressements/demandes d'explication auquel Lydec avait répondu en septembre 2016 en rejetant l'essentiel des redressements et en apportant les compléments d'information / clarifications nécessaires.

Le 30 janvier 2017, Lydec a reçu le rapport définitif relatif à la valorisation des investissements (partie métiers). Lydec a répondu en date du 14 avril 2017 en confirmant sa position initiale et en rejetant l'essentiel des redressements. La dernière position du SPC/AD a été transmise en date du 10 novembre 2017, à laquelle Lydec a répondu en date du 17 novembre 2017.

Le 11 avril 2017, Lydec a reçu le rapport définitif sur la valorisation des moyens communs. Une réponse complète a été faite par Lydec le 17 mai 2017.

Lydec a également transmis l'ensemble des éléments demandés pour la mission de valorisation des investissements de l'échantillon complémentaire, pour laquelle le rapport était attendu début 2018. D'un commun accord entre les parties, l'analyse de l'échantillon complémentaire viendra en lieu et place de l'extrapolation qui était initialement proposée pour couvrir l'ensemble des investissements de la période 2007-2015.

En date du 20 novembre 2017, le SPC/AD a également transmis un rapport provisoire sur les prestations effectuées par les sociétés apparentées. Ce rapport incluait des demandes d'informations complémentaires qui ont depuis été transmises. Le rapport définitif de cette mission était attendu début 2018.

Le comité de pilotage du 27 avril 2018 a adopté les solutions proposées lors de la CTP du 20 avril 2018 afin de clôturer le dossier relatif à la valorisation des investissements sur la période 2007/2015 à savoir: 126,7 MDH à régulariser par Lydec à travers le bilan des passifs, 24,5 MDH considérés comme déjà traités et régularisés et 25,4 MDH concernant les dossiers "à suivre" qui feront l'objet d'un protocole spécifique qui arrêtera les modalités de leur suivi.

#### 2- Audit de valorisation des investissements 2016-2017

L'audit de valorisation des investissements 2016-2017 a démarré en mai 2018 dans le cadre des travaux de la révision contractuelle. En date du 28 février 2019, un comité de pilotage a été tenu et a validé les propositions de la commission mixte SPC/Lydec présentées lors du comité de pilotage du 18 décembre 2018 à savoir :

- régulariser par Lydec dans le cadre du bilan des passifs un montant de 14,1 Mdhs.

### III- Dossier de la retraite-Partie antérieure au 30/09/2003

Pour rappel, en date du 27 avril 2018, le comité de pilotage invite la CTP à finaliser la vérification des montants réclamés par les parties, Lydec et SPC/AD, relatifs au dossier de la retraite datant de la période antérieure à 2003:

1. pensions versées par Lydec en lieu et place de la CCR ;

2. cotisations collectées ;

3. participation de Lydec au ticket d'entrées RCAR.

En date du 28 février 2019, un comité de pilotage a été tenu et a validé les propositions de la commission mixte SPC/Lydec présentées lors du comité de pilotage du 18 décembre 2018 à savoir :

- porter au profit de l'AD dans le cadre du bilan des passifs un montant de 74,8 Mdhs.

## RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018



LYDEC

### RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LYDEC S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 843 707 854,15 dont un bénéfice net de l'exercice de MAD 204 288 270,83.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LYDEC S.A. au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- En 2011, Lydec a reçu le rapport définitif de l'audit diligenté par la gestion déléguée pour la période de 1997 à 2006. Suite aux décisions prises par le Comité de Pilotage, réuni le 27 avril 2018 et clôturant définitivement ledit audit, Lydec a procédé à la reprise totale de la provision constituée préalablement pour couvrir les risques liés à cet audit.
- Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 31 décembre 2018 avec une créance d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004. La commission mixte a proposé au comité de pilotage du 18 décembre 2018 d'arrêter le montant de cette créance à MMAD 100,5 à rembourser à travers un compte dédié dont le financement reste à définir.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance envers l'Autorité Déléguée d'un montant de MMAD 182 au 31 décembre 2018, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR. Le Comité de Suivi, réuni le 27 avril 2018, a reconnu la créance correspondant aux versements effectués à la CNRA et arrêtée son montant au 31 décembre 2016 à MMAD 106.

- Au 31 décembre 2018, les créances nettes Bidonvilles s'élevaient à MMAD 191 TTC et sont majoritairement antérieures à 2018. Selon le management, suite aux demandes des autorités locales, Lydec n'est pas en mesure de mettre en œuvre auprès de cette clientèle les actions de recouvrement prévues par le Contrat de Gestion Déléguée notamment la coupure. Des discussions ont été initiées avec l'Autorité Déléguée, dans le cadre de la révision du Contrat de Gestion Déléguée, pour déterminer les modalités de recouvrement de ces créances.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 26 mars 2019

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG  
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050, Casablanca  
Maroc  
Hicham DIOURI  
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050, Casablanca  
Maroc  
Adnane LOUKILI  
Associé